



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix : rapport du Secrétaire général (suite)

1. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Le danger d'une nouvelle escalade croît sans cesse et les risques de voir la région de l'Amérique centrale engloutie dans la guerre incendiaire sont de plus en plus grands. C'est là un autre point commun entre les situations qui prévalent partout dans le monde à la suite d'attaques contre le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté.

2. Les peuples d'Amérique centrale sont depuis trop longtemps les victimes de l'exploitation, de l'inégalité politique et économique et de l'injustice sociale. Ils ne peuvent sortir de cette situation que par un processus d'émancipation et par une lutte pour obtenir l'égalité nationale, politique et culturelle, ainsi que l'indépendance, en bref par l'autodétermination.

3. La résistance au processus d'émancipation est forte et multiple. Des tentatives futiles sont faites pour maintenir des relations dépassées et pour renforcer davantage des intérêts acquis il y a très longtemps, mais les moyens utilisés dépassent de loin ce qui peut être toléré dans les relations internationales à l'heure actuelle. On tente également d'internationaliser les conflits dans la région et de les replacer dans le contexte de la rivalité entre blocs. On a recours à une variété toujours croissante de formes d'ingérence dans les affaires intérieures, à la subversion, et même aux incursions armées.

4. Toutefois, il est encourageant par ailleurs de noter qu'un nombre écrasant de pays estiment que les questions sociales, politiques et économiques se trouvent au cœur des problèmes de l'Amérique centrale. Il est également encourageant de noter que, selon la communauté internationale, l'ingérence et l'intervention étrangères ne font qu'aggraver ces problèmes. Il serait souhaitable de s'en souvenir si nous voulons contribuer à la paix, à la sécurité et au développement démocratique dans la région, tout comme il serait souhaitable de s'abstenir de considérer que les changements et les réformes sociaux menacent la sécurité des autres.

5. La paix, la sécurité et le développement démocratique ne peuvent être fondés que sur le respect entier et inconditionnel de l'autodétermination, de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale, de l'égalité, de la non-ingérence et du plein respect du droit des peuples à choisir librement leur développement économique et social. L'ingérence

étrangère et les pressions politiques, économiques et militaires venant de l'extérieur ne sauraient offrir un climat propice à la paix, à la sécurité, à la démocratie et au développement économique.

6. Au cours de leur réunion tenue à New York, du 1^{er} au 5 octobre, les ministres et chefs de délégation des pays non alignés ont exprimé leur ferme solidarité avec le Nicaragua et ont lancé un appel pour qu'il soit mis fin rapidement à tous les actes hostiles, à toutes les attaques et menaces contre le peuple et le Gouvernement du Nicaragua. Ils se sont prononcés encore une fois contre les actes d'agression et d'ingérence et ont souligné à nouveau le besoin de parvenir à des solutions politiques. Le Nicaragua non aligné, avec lequel nous entretenons des relations d'amitié, est soumis à de graves pressions visant à déstabiliser son gouvernement et entraînant des souffrances et des pertes humaines, ce qui impose un lourd fardeau à sa vie économique et restreint ses possibilités de développement social.

7. Le dialogue est le seul moyen viable de faire face aux problèmes et de les résoudre. Si l'indépendance et l'intégrité territoriale sont des droits souverains, elles ne sauraient faire l'objet de négociations.

8. On estime en général que la situation difficile qui règne actuellement en El Salvador ne saurait être surmontée que grâce à la participation équitable de toutes les forces démocratiques, y compris le Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN) et le Front démocratique révolutionnaire (FDR). A cet égard, il importe de se rappeler encore une fois que rien ne saurait remplacer le dialogue et les négociations pour relever le défi que représentent ces questions et ces conflits.

9. La réunion le 15 octobre des plus hauts représentants du Gouvernement d'El Salvador et du FMLN-FDR a été bien accueillie, à juste titre. Cette réunion va dans le sens de la résolution 38/10 que l'Assemblée générale a adoptée l'année dernière, et elle est conforme à l'esprit des documents qui ont été établis aux réunions des pays non alignés de même qu'à celui des proclamations des deux mouvements. Par conséquent, la réaction positive du Gouvernement d'El Salvador et la première réunion des deux parties nous permettent d'espérer que les négociations se poursuivront et aboutiront à l'arrêt du conflit armé, de même qu'à une solution pacifique et avant tout équitable des questions internes. Ceci contribuerait à diminuer la tension dans l'ensemble de la région.

10. Il importe de répéter que le relâchement de la tension n'interviendra que si tous les peuples d'Amérique centrale peuvent exercer leur droit à l'autodétermination librement et sans ingérence étrangère ni pressions extérieures. C'est là l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et l'un des principes directeurs du non-alignement. Ce principe devrait également s'appliquer à tous les peuples

du monde, sans discrimination, car c'est une condition *sine qua non* à l'établissement de relations internationales stables en général, et dans la région d'Amérique centrale en particulier.

11. Les activités de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela — pays du Groupe de Contadora — s'inspirent fortement de ces principes. Leur but commun et primordial est d'aboutir à la paix, à la stabilité, à l'indépendance et à la coopération fondées sur l'égalité et sur des relations de bon voisinage dans la région. Depuis deux ans, l'appui accordé à ces pays par la communauté internationale n'a cessé de s'accroître. Ils sont restés fidèles à la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale¹, publiée par leurs Présidents le 17 juillet 1983. Cette déclaration contient un appel en faveur d'un engagement politique de la part des pays situés dans la région et en dehors afin d'aboutir à une paix durable dans cette région.

12. Le Groupe de Contadora a reçu un appui sans équivoque au cours du récent débat général à l'Assemblée générale. Ce soutien peut être interprété comme un ferme appel lancé à toutes les parties au conflit pour qu'elles coopèrent avec le Groupe de Contadora. Il importe de noter à cet égard que les ministres des relations extérieures des pays du Groupe de Contadora ont publié un communiqué important à Madrid le 17 octobre [A/39/604, annexe], dans lequel ils ont noté qu'il y avait eu un renforcement sensible du très large appui international accordé à leur initiative de paix. Ils ont notamment fait allusion à l'appui du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. Dans ce même document, ils ont réaffirmé la volonté de leurs gouvernements de continuer à œuvrer afin de résoudre la crise très grave qui afflige l'Amérique centrale.

13. La Yougoslavie appuie le Groupe de Contadora et elle souhaite que ses recommandations soient reconnues comme un moyen de sortir de la crise. Le principe du règlement politique fondé sur les intérêts authentiques de tous les pays et peuples de la région résulte de notre appui constant à la lutte pour la paix et le progrès dans le monde en général et tout particulièrement à la lutte pour l'émancipation et l'indépendance politique et économique. Les retards et les attermoissements peuvent nuire au processus de Contadora. L'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe] doit être adopté par tous et appliqué dès que possible. Mais ceci ne peut intervenir que si les parties intéressées respectent les principes contenus dans l'Accord, et il faut espérer que tous suivront l'exemple du Gouvernement du Nicaragua et manifesteront la volonté politique nécessaire pour que l'Accord soit adopté, respecté et appliqué de bonne foi par tous.

14. Le Groupe de Contadora a présenté une version révisée de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale au Président du Conseil de sécurité ainsi qu'au Secrétaire général. Cela, à notre avis, doit être interprété comme une obligation supplémentaire pour l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que la paix et la coopération dans la région ne soient pas seulement un rêve des peuples mais devienne réalité.

15. M. NYAMDOO (Mongolie) [interprétation du russe] : La détérioration de la situation en Amérique

centrale depuis plusieurs années continue de susciter l'inquiétude de la communauté internationale. Nous en voulons pour preuve l'examen urgent de la situation dans cette région par l'Assemblée générale, l'année dernière, et l'adoption par l'Assemblée de la résolution 38/10 que nous connaissons tous. Dans cette résolution, les Etats se sont prononcés sans ambiguïté contre les actes d'agression et les autres menées hostiles contre les pays d'Amérique centrale; ils se sont également prononcés en faveur d'un règlement pacifique des problèmes actuels par les Etats de la région, sans ingérence étrangère.

16. Malgré cette volonté clairement exprimée de la communauté internationale, malgré les aspirations sincères des peuples de la région à vivre dans la paix et la tranquillité, et en dépit des efforts inlassables du Nicaragua, de Cuba et des Etats appartenant au Groupe de Contadora, on n'a pas réussi jusqu'à présent à améliorer la situation dans cette région.

17. Quelle est la cause de cette situation ? La récente évolution des événements en Amérique centrale permet de la percevoir de plus en plus clairement. La politique de terrorisme d'Etat menée avec obstination par les Etats-Unis d'Amérique contre les pays de la région pour affirmer leur domination dans cette région est la cause essentielle de la tension. Cette politique s'est révélée lors de l'agression sans vergogne des Etats-Unis contre la Grenade, il y a un an. Elle se manifeste aujourd'hui dans l'ingérence constante et flagrante dans les affaires des pays de la région, dans les pressions politiques, économiques, militaires ainsi que dans le chantage exercé dans ces domaines. Elle apparaît aussi dans des actes ouverts ou dissimulés de sabotage et de subversion contre Cuba et le Nicaragua, dont le but est de déstabiliser la situation dans ces pays et d'en modifier le système social et politique.

18. Le minage des accès aux ports et aux baies du Nicaragua et la récente divulgation scandaleuse du rapport de la Central Intelligence Agency (CIA) sur le terrorisme [A/39/596, annexe] sont la preuve évidente des menées agressives des Etats-Unis contre la République du Nicaragua. Les Etats-Unis commettent ces actes honteux en recourant à des mercenaires et à des assassins qui sont entraînés, puis introduits au Nicaragua à partir du territoire des pays limitrophes.

19. La République populaire de Mongolie, de concert avec de nombreux autres pays, repousse vigoureusement les tentatives des forces impérialistes et réactionnaires qui, pour justifier leurs actes agressifs, invoquent l'existence d'un affrontement Est-Ouest dans la région. A cet égard, ma délégation souhaite mentionner le chapitre pertinent du communiqué final de la Réunion des ministres et des chefs de délégation des pays non alignés, à la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, où il est dit que "l'évolution de l'Amérique centrale ne pouvait pas être expliquée en termes d'affrontement idéologique entre les blocs militaires" [A/39/560, annexe, par. 81].

20. De nombreuses délégations, tant au cours du débat général que pendant le présent débat, ont souligné à juste titre que les racines profondes de la crise en Amérique centrale remontent à des siècles d'injustices permanentes dans leurs conditions sociales et économiques.

21. Les actes agressifs des Etats-Unis contre le Nicaragua et d'autres Etats de la région constituent une violation flagrante des normes fondamentales du droit international. L'écrasante majorité des Etats les ont fermement condamnés. Cette condamnation s'est clairement manifestée au cours des séances du Conseil de sécurité, lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays non alignés et dans les mesures provisoires arrêtées par la Cour internationale de Justice. L'examen actuel des problèmes de l'Amérique centrale montre, une fois encore, que la communauté mondiale condamne la politique de terrorisme d'Etat, adoptée par les Etats-Unis dans cette région.

22. La délégation de la République populaire de Mongolie s'est toujours prononcée pour un règlement politique des problèmes en Amérique centrale. Nous appuyons les efforts et les initiatives pacifiques de Cuba, du Nicaragua et du Groupe de Contadora. Notre délégation apprécie à sa juste valeur l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, *annexe*] et estime qu'il représente la base d'un règlement politique de la situation dans la région. A ce propos, elle se félicite de l'adoption sans réserve de cet accord par le Gouvernement du Nicaragua et demande aux autres pays de la région d'agir de la sorte afin de faciliter le processus de paix dans la région. La délégation de la République populaire de Mongolie espère également que les Etats-Unis ratifieront, sans retard ni réserves, le Protocole additionnel de l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération et qu'ils respecteront de bonne foi ses dispositions. Alors, nous pourrions réellement escompter un règlement pacifique des problèmes d'Amérique centrale.

23. La délégation de la Mongolie, dans le cadre du débat sur la situation en Amérique centrale, appuie le projet de résolution A/39/L.7, présenté par la délégation du Nicaragua, car elle estime que l'adoption de ce projet de résolution mettrait, une fois pour toutes, la sécurité et l'indépendance de la République du Nicaragua à l'abri des actes agressifs des Etats-Unis. Nous appuyons également le projet de résolution A/39/L.6, présenté par les gouvernements membres du Groupe de Contadora, car il s'inspire du désir de participer au processus de paix en Amérique centrale.

24. M. TSVETKOV (Bulgarie) : Il y a un an, l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/10, exposait son point de vue sur la nature et les causes des problèmes en Amérique centrale, sur les voies pour leur règlement et pour assurer aux peuples de cette région leur droit à l'autodétermination, à l'indépendance et au progrès social. L'Assemblée se déclarait "profondément préoccupée par l'aggravation des tensions et des conflits en Amérique centrale et par l'intensification des actes d'ingérence et d'agression étrangères contre les pays de la région, qui menacent la paix et la sécurité internationales". Elle décidait de continuer à suivre les développements de cette situation.

25. Malheureusement, l'année écoulée n'a pas été celle du règlement juste de ces problèmes, mais celle de leur aggravation. Le risque d'explosion de conflits s'est accru, le recours à la menace ou à l'emploi de la force par l'impérialisme a été plus grand et des barrières artificielles ont été dressées devant le règlement négocié des problèmes.

26. Nous ne saurions ne pas souscrire à la position des pays non alignés récemment énoncée dans le communiqué final de leur réunion tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre dernier, notamment lorsqu'ils ont constaté "qu'en dépit des appels lancés par le Mouvement des pays non alignés et l'Assemblée générale des Nations Unies, la situation avait été encore aggravée par le renforcement des politiques impérialistes d'ingérence et d'intervention" [A/39/560, *annexe*, par. 81].

27. Les causes des problèmes en Amérique centrale sont bien connues et elles ont été relevées par les orateurs précédents. Elles résident dans les tentatives de l'impérialisme d'y maintenir sa domination néocolonialiste et l'exploitation et, en s'alliant aux couches réactionnaires sur place, de freiner les processus sociaux et politiques dans cette partie du monde, en ayant recours aux pressions et à la force militaire pour étouffer les aspirations de ces peuples à l'indépendance nationale, à la démocratie et au progrès social. Dans ce dessein, des troupes étrangères sont amenées dans la région, des exercices militaires sont menés à des fins d'intimidation, des places d'armes sont aménagées pour des expéditions de représailles.

28. Un exemple tragique a été fourni à cet égard par le sort de la Grenade dont la liberté et l'indépendance ont été brutalement foulées aux pieds par l'impérialisme. L'intervention armée des Etats-Unis dans ce petit pays non aligné a été un acte d'agression ouverte visant à écraser le mouvement de libération dans la région. L'occupation militaire de l'île se poursuit avec pour corollaire des violations brutales des droits politiques, économiques et sociaux de la population. Les campagnes d'"opérations psychologiques" et de désinformation de l'opinion publique mondiale sont significatives des intentions et des projets de l'impérialisme à l'égard des pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

29. Les Etats Membres des Nations Unies, dans leur immense majorité, ont voté en faveur de la résolution 38/7 de l'Assemblée générale qualifiant l'invasion de la Grenade de violation flagrante du droit international et exigeant le retrait immédiat des troupes étrangères. La communauté internationale demande le rétablissement intégral du droit souverain du peuple de la Grenade de choisir librement et sans intervention étrangère son ordre politique, économique et social.

30. Les efforts soutenus de l'impérialisme visant à exercer une pression politique, économique et militaire contre Cuba libre s'avèrent un facteur non moins important de déstabilisation dans la région. Nous déclarons notre solidarité et notre appui sans réserve à l'héroïque peuple cubain dans ses efforts pour construire la nouvelle société socialiste.

31. Nous constatons avec inquiétude que la tension augmente autour du Nicaragua. Malgré la position nette de la grande majorité des pays Membres de l'Organisation, au mépris de l'opinion publique mondiale, la guerre "secrète" contre le peuple de ce pays ne cesse pas. Nous avons été témoins des tentatives persistantes d'utilisation du territoire d'Etats voisins pour l'infiltration de bandes contre-révolutionnaires en vue de la préparation d'une agression armée contre le Nicaragua. Nous avons assisté à une multiplication

des attaques aériennes et navales contre des objectifs économiques et contre la population civile et même au minage des ports du Nicaragua par les services spéciaux des Etats-Unis au mépris des normes les plus élémentaires du droit international. Cette ligne politique, qualifiée à juste titre de politique de terrorisme d'Etat, a trouvé une de ses expressions les plus claires dans le manuel préparé par la CIA à l'intention des mercenaires opérant contre le Nicaragua, manuel qui contient un ensemble de conseils pour sabotages, chantages à la population, assassinats de civils, exécutions publiques de fonctionnaires. Pareilles méthodes ont mérité la juste réprobation et l'indignation même d'hommes politiques des Etats-Unis.

32. Les actes de cette nature sont pleinement en contradiction avec les engagements des Etats aux termes de la Charte des Nations Unies. Les instances internationales les plus prestigieuses l'ont fait ressortir dans leurs décisions, notamment dans la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, la décision de la Cour internationale de Justice, du 10 mai 1984, et la résolution 38/10 de l'Assemblée générale. Ces documents constituent une réaffirmation catégorique du droit du Nicaragua à la souveraineté nationale et à l'indépendance politique, de son droit de vivre en paix et en sécurité sans aucune intervention étrangère.

33. Depuis l'année dernière, les principaux efforts diplomatiques pour la recherche d'une juste solution régionale des problèmes de l'Amérique centrale ont été déployés dans le cadre du processus de Contadora. C'était naturel, d'autant plus que dans sa résolution 38/10, l'Assemblée générale exprime "son appui le plus énergique au Groupe de Contadora et le prie instamment de persévérer dans ses efforts avec l'appui effectif de la communauté internationale et la coopération loyale des pays intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur de la région".

34. A la suite de négociations prolongées et difficiles ont été conclus des accords prenant en considération, d'une manière attentive et équilibrée, les intérêts de la sécurité de tous les Etats de la région. L'Accord proposé par le Groupe de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale comporte nombre de propositions concrètes et réalistes. Elles visent à garantir la paix dans la région, à mettre fin à l'escalade militaire, à prévenir l'intervention extérieure, à exclure l'ingérence armée à partir de territoires étrangers par des bandes de mercenaires et par d'autres formes et actes de terrorisme, de pression et de chantage contre différents pays de cette région.

35. Les efforts du Groupe de Contadora sont actuellement entrés dans cette phase décisive et très délicate où il devient clair dans quelle mesure les pays de la région pourront, vu leurs intérêts nationaux véritables, faire preuve de la volonté politique nécessaire pour consolider l'équilibre atteint et procéder à la prochaine signature de l'Accord de Contadora. A cet égard, très constructive est la position du Nicaragua qui s'est déclaré prêt à accepter ce document dans son ensemble et à le signer sans délai. Il est important à notre avis qu'à l'étape actuelle les autres Etats d'Amérique centrale adoptent la même approche, contribuant ainsi à l'aboutissement de cette digne entreprise régionale.

36. Dans tous les cas, pour que ce processus se poursuive et conduise au règlement des problèmes profonds de la région, il importe que les Etats-Unis cessent de lui opposer des obstacles artificiels.

37. La délégation bulgare croit fermement que la crise en Amérique centrale, avec les effusions de sang et les innombrables maux qu'elle apporte aux peuples de la région, doit trouver sa solution pacifique par des moyens politiques avec la garantie sûre de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de la sécurité des Etats concernés. Partant de cette position de principe, elle exprime son appréciation positive à propos du projet de résolution présenté par le Nicaragua [A/39/L.7] visant la défense des intérêts légitimes de ce pays, ainsi que du projet de résolution des quatre pays du Groupe de Contadora [A/39/L.6] — la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela — en tant que pas conduisant sur le chemin de la paix dans la région.

38. Pour conclure, qu'il me soit permis de dire que nous croyons que l'Organisation des Nations Unies peut apporter une contribution tangible au règlement juste et pacifique des problèmes en Amérique centrale. A son tour, la Bulgarie est prête à appuyer tous les efforts qui ont pour but d'éliminer ce dangereux foyer de guerre et de régler globalement la situation conflictuelle, ce qui ouvrirait aux peuples de la région la possibilité de construire leur avenir, sans intervention impérialiste, selon leur propre choix et leurs intérêts nationaux, dans des conditions de paix et de progrès social.

39. M. ROHAN (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : L'Autriche suit l'évolution de la situation en Amérique centrale avec une grande attention. Il y a, dans la situation actuelle, certains éléments — je veux parler, en particulier, du large appui apporté à l'Accord de Contadora et de la réunion du 15 octobre à La Palma, El Salvador — qui nous permettent d'espérer qu'une solution pacifique à la crise puisse finalement être à notre portée. Mais, en même temps, les hostilités se poursuivent, les tensions sont aiguës et le danger d'une propagation du conflit demeure une source de préoccupation sérieuse. Les prochains mois pourraient avoir une importance cruciale pour les destinées de l'Amérique centrale. Dans cette situation, l'Organisation des Nations Unies doit essayer par tous les moyens de consolider les forces de la conciliation et de donner un élan positif au processus de paix.

40. Qu'il me soit permis de réitérer brièvement le point de vue de l'Autriche au sujet du point à l'examen. Nous sommes fermement convaincus que les racines de la crise en Amérique centrale résident, en dernière analyse, dans les conditions sociales et économiques injustes qui règnent dans la région. Des siècles d'exploitation et de répression ont perpétué une société des plus inégales, divisée entre une petite minorité riche et une vaste majorité privée de ses droits économiques et politiques. L'apathie générale et la résignation des pauvres cèdent maintenant le pas rapidement à la volonté d'arriver à l'égalité économique et à la justice sociale. Dans certains pays — je pense particulièrement à l'exemple remarquable du Costa Rica — la stabilité et la paix sociale peuvent être maintenues, mais dans certains autres, les structures politiques rigides ont résisté à toute transforma-

tion pacifique. C'est ainsi qu'un cycle tragique de violence, de contre-violence, d'insurrection et de répression a été mis en marche.

41. Etant donné que les causes de la crise de l'Amérique centrale sont de nature autochtone, la solution doit être réalisée par les pays de la région eux-mêmes. L'intervention étrangère, de quelque côté et sous quel que prétexte que ce soit, ne pourra qu'exacerber les tensions et diminuer les possibilités de paix. La crise ne doit pas être ramenée à une question d'affrontement Est-Ouest ni à une question relevant de sphères d'influence ou d'idéologies rivales. Nous ne pensons pas que les problèmes dont souffre l'Amérique centrale puissent être résolus en renforçant les arsenaux militaires ou en ayant recours à la force armée. C'est seulement en mettant fin à l'ingérence étrangère et en entamant un processus de paix véritable dans la région que l'on pourra assurer la stabilité et le progrès en Amérique centrale.

42. Un élément essentiel d'un tel processus sont les efforts déployés pour réaliser la réconciliation nationale des pays de la région. Nous tenons à nous déclarer satisfaits de la réunion qui a eu lieu à La Palma entre le Gouvernement d'El Salvador et les représentants de l'opposition. En commençant ce dialogue, les deux parties ont fait preuve de courage et de sagesse. L'Autriche espère que cette réunion conduira à un processus qui, enfin, amènera la paix à ce pays qui souffre depuis trop longtemps. Je voudrais également souligner l'importance que nous attachons à l'intensification du dialogue entre les forces politiques de tous les Etats de la région. Nous sommes en faveur de la mise en place de systèmes véritablement démocratiques dans lesquels les droits de l'homme sont garantis et tous les groupes politiques participent à des élections libres. Dans ce contexte, nous observons avec un vif intérêt les préparatifs en vue des prochaines élections au Nicaragua. L'Autriche espère que de nouvelles mesures résolues seront prises pour consolider la démocratie au Nicaragua. En même temps, il convient de souligner que les chances d'un processus de démocratisation au Nicaragua seraient beaucoup améliorées si les pressions exercées de l'extérieur sur ce pays cessaient.

43. Les négociations entre les Etats de la région sur un règlement équitable de leurs divergences sont un second élément. Parmi les nombreuses propositions de paix présentées en plusieurs occasions, l'initiative du Groupe de Contadora est apparue comme étant celle qui offrait les meilleures chances de succès. En tant que pays qui, dès le début, a appuyé le processus de Contadora, l'Autriche est satisfaite de voir que les efforts des Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela ont eu pour résultat des progrès substantiels. Ce qui est très important, c'est que leur proposition de cadre de coexistence et de coopération entre les pays de l'Amérique centrale — l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe] — ait été largement appuyée dans la région. Il est bien entendu que des obstacles notables demeurent sur la voie de la paix et qu'il faudra intensifier les efforts diplomatiques pour résoudre les divergences de vues qui subsistent. A cette étape cruciale des négociations, il semble essentiel que tous les Etats concernés à l'intérieur de la région et à l'extérieur s'abstiennent de toute mesure qui pourrait met-

tre en danger les progrès de l'initiative de Contadora et qu'ils donnent la preuve de leur ferme engagement en vue d'une conclusion positive de ce processus. Les pays de l'Europe occidentale qui entretiennent des liens traditionnels étroits avec l'Amérique latine devraient continuer à jouer un rôle utile dans le processus de négociation.

44. Les politiques qui s'attaquent directement aux causes fondamentales de la crise de l'Amérique centrale dans le domaine économique et social sont le troisième élément important d'un processus de paix viable. Des mesures prises par les gouvernements de la région pour assurer les bases du progrès économique et renforcer la justice sociale doivent s'accompagner d'un effort international concerté tendant à résoudre les difficultés économiques graves et d'une expansion substantielle de l'assistance économique. Un signe encourageant de la prise de conscience de plus en plus marquée de la nécessité d'entreprendre de telles activités a été la réunion ministérielle des Etats membres de la Communauté européenne de l'Espagne et du Portugal, du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale tenue à San José les 28 et 29 septembre. En fait, c'est dans ce domaine que les pays n'appartenant pas à la région peuvent apporter une contribution concrète à la stabilité et au développement de l'Amérique centrale. Pour sa part, l'Autriche continuera à développer sa coopération économique avec cette région.

45. Une solution pacifique aux problèmes affligeant l'Amérique centrale n'est pas un objectif facile. Cela exige non seulement qu'il soit mis fin à la violence et à l'ingérence étrangère, mais également que soient adoptées des mesures de changement structurel et de grande portée dans la région. Tous les groupes politiques et sociaux doivent pouvoir participer au progrès économique et prendre une part active au processus politique. Les Etats de la région doivent s'engager fermement à œuvrer à la réalisation de cet objectif. Leurs partenaires dans l'hémisphère et dans la communauté internationale tout entière doivent leur apporter tout leur plein appui. C'est la seule façon de rendre justice aux aspirations légitimes des peuples de l'Amérique centrale et d'éliminer l'une des sources les plus graves de tensions internationales.

46. M. LE KIM CHUNG (Viet Nam) [*interprétation de l'anglais*] : La question de l'agression et de l'intervention des Etats-Unis contre les pays d'Amérique centrale a été évoquée au cours d'une séance récente du Conseil de sécurité. En répondant à cette question, le représentant des Etats-Unis n'a pas hésité à y faire allusion au passé. Mais ces faits n'appartiennent pas au passé. L'agression et l'intervention font partie intégrante de la politique impérialiste dirigée contre la souveraineté des peuples et contre la paix et la sécurité de la région. Les faits montrent que des actes de cette nature se poursuivent toujours sous diverses formes dans cette région du monde.

47. Ce même jour, l'année dernière, le monde entier a vigoureusement condamné l'agression des Etats-Unis contre la Grenade. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté à une majorité écrasante la résolution 38/7, exigeant le retrait de toutes les troupes étrangères de ce minuscule pays insulaire. Mais la Grenade n'est que le sommet de l'iceberg. La présence des forces armées des Etats-Unis et leurs activités constituent une source perma-

nente de tension et de menaces pour l'indépendance nationale, la sécurité et la stabilité de tous les pays de la région. Porto Rico est devenue un terrain d'exercice et, de là, les troupes des Etats-Unis ont participé à l'agression de la Grenade. Les forces aériennes et terrestres des Etats-Unis à Guantanamo, dans l'île de Cuba, ont été considérablement renforcées, ce qui constitue une menace permanente pour la République de Cuba. Les navires de guerre des Etats-Unis patrouillent dans le bassin des Caraïbes et l'océan Pacifique. Les manœuvres militaires qui ont lieu dans un pays d'Amérique centrale, et qui doivent durer des années, fournissent le prétexte au stationnement de milliers de soldats américains dans ce pays, qui sont prêts à lancer une agression du style de la Grenade contre Cuba et le Nicaragua. La situation actuelle est encore aggravée par l'importance de l'aide militaire que les Etats-Unis apportent à des régimes dictatoriaux qui leur sont favorables, par l'application de la stratégie de "contre-insurrection" et par les actes de sabotage et de subversion perpétrés par les Etats-Unis. Les peuples de la région, là où les Etats-Unis et leurs agents sont prêts à déployer leur puissance militaire, sont pleinement fondés à s'inquiéter des desseins malveillants des Etats-Unis. Ils se demandent ce qui va se passer dans le sillage des élections présidentielles américaines.

48. Dans ce contexte, le peuple du Nicaragua doit soutenir le choc de la pression, de l'agression et de la menace d'agression des Etats-Unis. La République du Nicaragua a dénoncé à maintes reprises au monde ces actes de sabotage et de subversion systématiques que les Etats-Unis commettent contre le Gouvernement sandiniste. Récemment, dans l'allocation qu'il a prononcée à l'Assemblée générale [16^e séance] et au cours d'une conférence de presse, le commandant Daniel Ortega a fait allusion à une agression soigneusement préparée par la CIA, destinée à renverser son gouvernement et à entraver les élections générales au Nicaragua. Au cours des cinq dernières années, nous avons pu voir ce qui s'est passé. Immédiatement après le renversement du régime dictatorial de Somoza, les Etats-Unis ont arrêté leur aide au Nicaragua. Ils ont ensuite rassemblé les tristement célèbres assassins de l'ancien régime et formé les groupes de "contras" financés par la CIA. Ces groupes sont basés dans les pays voisins du Nicaragua et, de là, ils commettent des actes de sabotage contre le peuple de ce pays. Des maisons, des écoles et des hôpitaux ont été rasés; un certain nombre d'installations économiques ont été détruites; des milliers de civils nicaraguayens ont été tués ou kidnappés. Les pertes en biens à elles seules s'élèvent à des centaines de millions de dollars, sans parler des très graves conséquences pour la vie économique, sociale et culturelle de ces personnes.

49. Mais les Etats-Unis n'en restent pas là. Au mépris total du droit international, ils ont bombardé et miné les ports du Nicaragua, commençant ainsi un blocus *de facto* contre le Nicaragua. Cela nous rappelle très nettement la "quarantaine" que les Etats-Unis ont déclarée contre Cuba en 1963. En outre, les mercenaires américains participent maintenant de manière active à des campagnes militaires contre le Nicaragua. Un document de la CIA intitulé "L'action psychologique dans la guerre de guérilla", qui instruit les rebelles du Nicaragua sur les techniques de guérilla et d'assassinat politique, a été récemment dénoncé

au Congrès des Etats-Unis et dans la presse. Ces actes des Etats-Unis s'intègrent complètement dans le moule du terrorisme d'Etat, qui figure maintenant à l'ordre du jour de l'Assemblée en tant que point séparé. En tant que victime de la guerre du Viet Nam menée par les Etats-Unis et de la guerre de sabotage aux facettes multiples menée par son voisin du Nord, le peuple vietnamien comprend que le terrorisme d'Etat constitue un danger réel et très grave pour tous les peuples ainsi que pour la paix et la sécurité internationales.

50. Pour justifier ses actes, le Gouvernement des Etats-Unis parle à qui veut l'entendre des prétendues menaces soviétiques et cubaines, d'un trafic d'armes du Nicaragua vers El Salvador, etc. Mais qu'en est-il réellement? De nombreux observateurs américains réfutent ces allégations; ils disent que les Etats-Unis "crient au loup" pour trouver un prétexte à une agression prochaine contre le Nicaragua. Les Etats-Unis ont déjà eu maintes fois recours à cette manœuvre: à Cuba en 1963, à la Dominique en 1965, en Argentine en 1973, au Chili en 1973, pour ne citer que quelques pays. Et quant à cette histoire des armes, un ancien expert de la CIA l'a réfutée comme étant une mystification; pendant deux ans, il a lui-même recherché en vain des preuves à l'appui de ce mythe. Et qui est assez naïf pour croire que le Nicaragua, pays qui ne compte que 3 millions d'habitants et qui n'a pas connu la paix depuis 70 ans, aurait une ambition autre que de vivre en paix avec ses voisins et de faire régner la prospérité dans son pays? Et en novembre prochain, les Nicaraguayens procéderont, pour la première fois de leur vie, à des élections générales libres dans tout le pays afin de choisir les représentants qui pourraient répondre à leurs aspirations.

51. La situation qui règne actuellement en Amérique centrale et en Amérique latine est la conséquence directe de ce qu'il est convenu d'appeler la "*Pax Americana*". Faisons appel à nos souvenirs et penchons-nous sur l'histoire contemporaine pour corroborer cette déclaration. Le succès de la lutte du peuple américain contre la domination de l'Empire britannique a encouragé les autres peuples de la région à se lever et à lutter contre les puissances coloniales européennes afin d'accéder à l'indépendance nationale. Ils ont été appuyés en cela par leurs voisins du nord. Quelle ironie alors de constater que ces peuples n'ont fait que tomber de Charybde en Scylla. Les Etats-Unis ne souhaitent pas sincèrement qu'ils soient libres; ils les ont utilisés pour repousser les puissances coloniales européennes. Dans le sillage de l'introduction de la doctrine de Monroe, l'impérialisme américain a renforcé sa mainmise sur la région, la gardant pour lui-même exclusivement. A l'instar du géant des contes, il ne permet à aucun "oiseau étranger" de venir pépier dans son propre jardin. Il a amené au pouvoir ces militaristes et ces dictateurs prêts à faire de leurs pays le havre des intérêts américains, à céder des parties de leur territoire aux Etats-Unis et à accepter des bases et des installations militaires américaines sur leur sol. En bref, les Etats-Unis se sont arrogé le droit d'annoncer la couleur et lorsque le peuple d'un pays choisit lui-même un système politique et social qui n'est pas de leur goût, ils essaient par tous les moyens, ouvertement ou de manière dissimulée, unilatéralement ou multilatéralement, d'intervenir. Je ne veux pas faire allusion à nouveau à la Grenade.

52. Leur amère expérience a amené les peuples d'Amérique centrale et d'Amérique latine à prendre conscience de la véritable nature du néocolonialisme et de la nécessité d'un changement. Suivant l'exemple de Bolívar et de José Martí, ils ont combattu pour leur indépendance nationale. Maintenant, ils se sont redressés; ils ont pris les armes et luttent pour une vie décente, dans la paix et l'indépendance véritable. Ils manifestent leur bonne volonté et leur foi en un règlement pacifique de leurs différends par la négociation, dans le contexte régional.

53. Le Gouvernement sandiniste du Nicaragua a poursuivi des pourparlers avec les Etats-Unis à propos de certaines questions fondamentales préoccupant les deux parties. Les quatre pays du Groupe de Contadora se sont efforcés d'atténuer les tensions et les frictions dans la région. Il en est résulté l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique latine, en date du 7 septembre 1984. L'opinion publique mondiale se félicite de la bonne volonté, de l'attitude constructive et des contributions positives du Nicaragua et des pays de Contadora. Tous les pays non alignés expriment également leur préoccupation devant la situation dans la région et demandent instamment aux parties intéressées de régler leurs différends par des moyens pacifiques.

54. Malheureusement, l'autre partie ne fait pas montre de la même attitude. Six réunions entre le Nicaragua et les Etats-Unis n'ont mené à rien à cause de l'attitude ambiguë des Etats-Unis. Pour ce qui est de l'Accord de Contadora, les Etats-Unis ont d'abord prétendu qu'ils l'appuyaient, mais lorsque le Nicaragua l'a accepté dans sa totalité, les Etats-Unis — directement ou indirectement par l'intermédiaire de certains pays — se sont opposés à son adoption.

55. En El Salvador, les forces armées gouvernementales ont, juste après les pourparlers initiaux entre le FMLN et les autorités salvadoriennes, lancé une attaque brutale contre les forces révolutionnaires.

56. C'est ainsi que les Etats-Unis défient maintenant tous les peuples de la région, le Mouvement des pays non alignés et le monde. Ils continuent à se poser en gendarme régional. Les bouleversements qui surviennent dans la région sont profondément enracinés dans la politique de domination et d'exploitation des Etats-Unis. Même la Commission bipartite sur l'Amérique centrale, en dépit de ses calomnies constantes contre les forces révolutionnaires, a dû faire allusion aux causes économiques et sociales de l'agitation qui règne actuellement dans cette région. Il est donc logique que les peuples de la région se soient dressés et aient pris leur avenir entre leurs mains. L'Amérique centrale et l'Amérique latine ne sont plus ce qu'elles étaient. Il est grand temps que les Etats-Unis acceptent cette réalité et qu'ils apprennent à vivre en paix avec leurs voisins.

57. En tant que peuple qui a connu les guerres les plus sanglantes, livrées contre lui par l'impérialisme et les réactionnaires internationaux, dans une région qui n'a pas connu la paix pendant 40 ans, le peuple vietnamien est conscient de la valeur que revêtent les droits nationaux fondamentaux de tous les peuples. Nous sommes fermement aux côtés de nos frères et de nos sœurs cubains qui n'ont pas permis aux manœuvres de l'impérialisme d'aboutir, sauvegardant ainsi leur indépendance et leur liberté nationales. Nous

appuyons pleinement le peuple du Nicaragua qui lutte contre l'impérialisme américain et ses agents pour défendre son pays. Sa cause est aussi la nôtre, la cause de tous ceux qui chérissent la liberté et l'indépendance plus que tout au monde. Nous appuyons la juste lutte que mène le peuple salvadorien sous la conduite du FMLN. Nous appuyons tous les autres peuples de cette région dans leur lutte pour l'indépendance, la paix et le progrès social. Nous appuyons le peuple du Panama dans sa lutte pour recouvrer sa pleine souveraineté sur le canal de Panama. Nous exigeons que les Etats-Unis retirent toutes leurs troupes de la Grenade et qu'ils mettent immédiatement fin à tous les actes d'agression et de subversion contre Cuba, le Nicaragua et les autres Etats d'Amérique centrale, afin que les peuples de ces pays puissent décider de leur propre destin.

58. Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de contribuer au règlement des conflits de la région. Nous sommes certains qu'après 40 années d'existence l'Organisation des Nations Unies se montrera plus efficace dans son action et sera ainsi à la hauteur de son rôle de défenseur de la justice et des peuples confrontés à l'agression et aux menaces d'agression.

59. Nous appuyons pleinement le projet de résolution A/39/L.7 présenté par le Nicaragua et nous voterons pour ce texte.

60. Compte tenu des réalités du monde, les peuples ont besoin du plein appui de la communauté internationale dans leur lutte pour préserver la paix et l'indépendance. Grâce à leur lutte victorieuse contre l'impérialisme et le colonialisme, les peuples du Viet Nam, de l'Algérie, de Cuba, de la Palestine, de l'Angola et de nombreux autres pays ont compris cette vérité. Nous nous joignons maintenant aux autres peuples en exprimant notre ferme appui et notre solidarité militante avec les peuples de l'Amérique centrale et latine.

61. M. FLORIN (République démocratique allemande) : Le peuple et le Gouvernement de la République démocratique allemande partagent la préoccupation de nombreux peuples et gouvernements devant les événements intervenus en Amérique centrale et qui sont la preuve des interventions et des agressions impérialistes, d'une guerre économique, du mépris du droit des peuples à l'autodétermination et de l'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats dont l'ordre politique déplaît aux cercles monopolistes étrangers. La paix dans cette région est déstabilisée et les menaces impérialistes font craindre une aggravation de la situation mettant en danger la paix mondiale. Nous voulons espérer que le triste exemple de l'occupation d'une petite île par une puissance militaire superpuissante ne sera pas étendu à d'autres Etats souverains de la région. Le jugement mondial sur l'invasion de la Grenade est toujours présent à l'esprit de tous. Et, conformément à la résolution 38/7 de l'Assemblée générale, nous exigeons une nouvelle fois le retrait de toutes les troupes étrangères de la Grenade et le respect du droit des peuples de ce pays de déterminer librement son propre régime politique, économique et social.

62. Quant aux questions qui sont ici à l'ordre du jour, elles ne sont pas relatives à une confrontation entre l'Est et l'Ouest, à une confrontation entre blocs militaires, comme certains milieux le prétendent fausse-

ment. Il s'agit plutôt de questions fondamentales qui ont trait aux relations entre peuples et Etats d'une région, à la coexistence pacifique entre grands et petits Etats qui se distinguent sur bien des aspects et qui s'engagent chacun dans sa propre voie — la compréhensible aspiration à la libération de toute tutelle impérialiste transformant la vie des peuples.

63. Il y a maintenant plus de cinq ans, le peuple nicaraguayen rayait, dans une longue lutte pleine de sacrifices, la dictature brutale et criminelle de Somoza qui jouissait des faveurs de milieux monopolistes étrangers. Le peuple courageux du Nicaragua, dirigé par le Front sandiniste de libération, était en mesure d'établir un ordre démocratique et libre où règne la justice et qui garantisse à tous les citoyens une vie digne de l'homme. C'est avec une grande énergie que le peuple du Nicaragua s'est attelé à guérir les blessures, à rétablir l'économie nationale, à développer l'éducation nationale en faveur du peuple, à améliorer les soins médicaux et à prendre beaucoup d'autres mesures. Des relations égales et sur la base de l'avantage mutuel ont été établies avec d'autres peuples. Malgré la période relativement courte qui s'est écoulée, la révolution au Nicaragua peut se réjouir de grands acquis pour le bien de l'ensemble du peuple.

64. Toutefois, l'œuvre plaisible d'édification au Nicaragua a suscité la colère d'une grande puissance impérialiste. Comme les représentants du Nicaragua et de nombreux autres Etats l'avaient, à plusieurs reprises, constaté avec indignation au Conseil de sécurité et au cours des trente-huitième et trente-neuvième sessions de l'Assemblée générale, des milliers de mercenaires entraînés, financés et équipés par la grande puissance située dans le nord sont mobilisés contre le peuple nicaraguayen et son gouvernement légitime; on assassine et pille, on essaie de renverser l'ordre que le peuple s'est donné dans le pays. Ces réalités ne peuvent pas être voilées par les paroles, aussi belles qu'elles soient, qui ont été prononcées à maintes reprises au Conseil de sécurité, et qui affirmaient qu'on ne voudrait quand même pas éliminer le Gouvernement du Nicaragua. Les faits, pourtant, sont différents, et le monde les voit et les connaît. A quoi seraient alors destinés les préparatifs massifs d'intervention, la concentration de la machine militaire des Etats-Unis autour du Nicaragua ?

65. La République démocratique allemande et la large majorité des Etats sont unanimes dans l'évaluation de la situation en Amérique centrale. C'est à juste titre que les ministres et les chefs de délégation des pays non alignés, lors de leur réunion tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre, ont constaté que

“en dépit des appels lancés par le Mouvement des pays non alignés et l'Assemblée générale des Nations Unies, la situation avait été encore aggravée par le renforcement des politiques impérialistes d'ingérence et d'intervention qui se concrétisent par l'utilisation de territoires voisins à des fins d'agression contre d'autres Etats et l'installation de bases militaires, par des tentatives voilées ou manifestes visant à déstabiliser le Gouvernement nicaraguayen, telles que le minage de ses principaux ports en violation du droit international, et par de nombreux actes d'agression, de pression et de coercition économique exercés à l'encontre des pays de la région” [A/39/560, annexe, par. 81].

66. Nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par les Etats d'Amérique centrale, qui estiment que les tensions et les actuels conflits s'aggravent et pourraient mener à une guerre globale.

67. Beaucoup a été fait ces derniers mois pour mettre fin à une telle évolution. Les propositions et les actions concrètes du Gouvernement nicaraguayen et d'autres gouvernements de la région ainsi que les voix et les activités qui, en dehors de l'Amérique centrale, les appuient, montrent les possibilités susceptibles de diminuer les tensions et d'éliminer ce foyer de conflit dangereux. Le 10 mai 1984 déjà, le Cour internationale de Justice indiquait, aux paragraphes 41.B.1 et 41.B.2 de son ordonnance,

“Que les Etats-Unis d'Amérique mettent immédiatement fin à toute action ayant pour effet de restreindre, de bloquer ou de rendre périlleuses l'entrée ou la sortie des ports nicaraguayens, en particulier pour la pose de mines, et s'abstiennent désormais de toute action semblable”

et, en outre,

“Que le droit à la souveraineté et à l'indépendance politique que possède la République du Nicaragua, comme tout autre Etat de la région et du monde, soit pleinement respecté et ne soit compromis d'aucune manière par des activités militaires et paramilitaires qui sont interdites par les principes du droit international”².

68. Ces demandes sont soutenues par la République démocratique allemande, qui a érigé en politique d'Etat le développement de relations pacifiques avec d'autres Etats dans l'intérêt mutuel, tout en respectant leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale. C'est avec beaucoup d'attention, d'espoir et d'approbation que le Gouvernement et le peuple de la République démocratique allemande suivent le processus engagé par les pays du Groupe de Contadora. Mon gouvernement y voit le chemin aboutissant aux négociations, à la solution pacifique des problèmes existant dans la région. Nous estimons également que l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale — version révisée — offre une bonne base, car il y est dit que le rétablissement de la paix et de la confiance dans la région est un objectif que seul permettra d'atteindre le respect absolu des principes du droit international, notamment de celui qui a trait au droit des peuples de choisir librement et sans ingérence extérieure le mode d'organisation politique, économique et sociale qui correspond le mieux à leurs intérêts, dans le cadre d'institutions qui représentent la volonté populaire librement exprimée.

69. Nous appuyons les exigences des peuples d'Amérique centrale visant à quitter, dans l'intérêt de la paix et de la prospérité sociale, le chemin de la doctrine de Monroe, doctrine dépassée, et à s'engager dans la voie indiquée par le Groupe de Contadora. Nous avons noté avec intérêt que des gouvernements ouest-européens ont également déclaré qu'il est impossible de résoudre les problèmes de cette région par la voie des armes, et qu'il faut des solutions politiques émanant de la région elle-même.

70. L'opinion publique internationale demande qu'il soit mis un terme à la politique de terrorisme d'Etat dont le Nicaragua est la victime. Pour cette raison, la

République démocratique allemande a soutenu avec énergie la proposition de l'Union soviétique [A/39/244, *annexe*] de discuter "l'inadmissibilité de la politique de terrorisme d'Etat et de toute action des Etats visant à saper le régime politique et social d'autres Etats souverains" comme une question importante et urgente à cette session.

71. Mon pays, mon gouvernement, ne poursuit pas d'intérêts spéciaux en Amérique centrale. Nous voulons entretenir aussi avec les Etats de cette région des relations pacifiques d'entente mutuelle, qui sont utiles à toutes les parties et qui servent la paix et une coopération internationale fructueuse. Voilà pourquoi nous exigeons ici, en accord avec la majorité écrasante des Etats, que les actes agressifs contre le peuple nicaraguayen et son gouvernement soient arrêtés et qu'aucune action ne soit préparée ou entreprise qui serait susceptible d'aggraver davantage la situation en Amérique centrale. De même, nous demandons qu'il soit mis fin à la politique de menace et de blocus contre Cuba.

72. Au nom du Gouvernement de la République démocratique allemande, je tiens à répéter ce qui suit : la République démocratique allemande s'engage en ferme solidarité aux côtés du peuple nicaraguayen en lutte pour la défense de la souveraineté et de l'indépendance de son pays. Elle est l'amie inébranlable du peuple libre de Cuba.

73. La République démocratique allemande emploiera son autorité dans toutes les instances internationales pour que les peuples d'Amérique centrale puissent choisir librement et sans ingérence extérieure leur système politique, économique et social, et progresser dans la paix et la sécurité.

74. M. ARIAS STELLA (Pérou) [*interprétation de l'espagnol*] : Le 11 novembre 1983, l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité la résolution 38/10, relative à la question que nous examinons à nouveau aujourd'hui. Le consensus a heureusement été possible en cette occasion grâce à l'attitude constructive et à la volonté de rapprochement qui existaient entre les parties principalement intéressées.

75. Une année s'est pratiquement écoulée depuis lors, et le Secrétaire général souligne à juste titre dans son rapport [A/39/562] "que la situation en Amérique centrale demeure très grave". A ce sujet, le Secrétaire général mentionne la continuation des agressions armées, des incidents de frontières, des actes de subversion, des pertes humaines et matérielles, de même que la présence de forces militaires étrangères à la région. Une telle description indique, sans aucun doute, la persistance d'une situation qui divise des peuples frères, porte atteinte à la tradition pacifiste et à la solidarité latino-américaines et, en dernière analyse, met en danger la paix et la sécurité internationales.

76. Mon gouvernement partage pleinement la préoccupation du Secrétaire général devant la situation délicate et extrêmement précaire des relations en Amérique centrale.

77. Je voudrais préciser que, de l'avis de ma délégation, certaines des circonstances actuelles sont considérablement différentes de celles qui prévalaient antérieurement, ce qui a permis d'une certaine manière

d'en renouveler le contexte, et il convient d'en tenir compte.

78. En premier lieu, les démarches réalisées et dirigées par les pays membres du Groupe de Contadora ont cessé d'être une simple initiative prometteuse pour devenir un espoir concret et viable de conciliation politique et de collaboration en Amérique centrale. De ce point de vue, le projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, proposé par les gouvernements du Groupe de Contadora aux cinq pays intéressés, qui est maintenant arrivé à son stade final de révision et de perfectionnement, représente un jalon décisif dans les perspectives de la négociation qui se déroule pour le moment et, certes, pour l'avenir du processus centraméricain. Nous sommes particulièrement heureux que le texte du projet annexé au rapport du Secrétaire général soit le résultat d'une longue série de négociations au cours desquelles a été réalisé un travail commun et coordonné, dont le but était d'ajuster l'instrument final aux intérêts de tous les pays de la sous-région.

79. Au cours de ce processus, nous avons été informés du climat de cordialité, d'ouverture au dialogue et de compréhension qui a régné entre les gouvernements concernés. Si ce n'avait pas été le cas, les efforts du Groupe de Contadora n'auraient probablement pas eu les résultats que nous connaissons tous. Cet esprit de conciliation est celui que nous devons encourager avec le plus d'acharnement, en nous efforçant de faire passer de plus en plus la dynamique de ce processus du contexte de l'affrontement au contexte diplomatique.

80. De même, plusieurs événements nationaux récents et d'autres événements qui pourraient se dérouler dans un proche avenir représentent de toute évidence des progrès importants qui, nous l'espérons sincèrement, conduiront à un objectif qui revêt la plus haute importance dans la solution des problèmes de la région : nous voulons parler de la réconciliation nationale entre tous les peuples d'Amérique centrale et au sein de chacun de ces peuples.

81. Il existe également un troisième facteur, subordonné aux précédents bien que moins évident, mais dont la validité est indéniable : la vitalité et la dynamique du processus entrepris sur la base de l'initiative de Contadora et les efforts manifestes des pays d'Amérique centrale pour arriver à la stabilité institutionnelle ont eu et ont encore le mérite d'alléger la tension et d'assainir l'atmosphère absolument négative qui menaçait d'entamer gravement les relations entre pays frères en les divisant au lieu de les rapprocher. Bien que nous devions être réalistes et formuler nos jugements en termes relatifs, nous pouvons tous reconnaître en cette Assemblée que la tendance à la confrontation et au conflit que nous redoutions tous a été considérablement réduite.

82. Nous espérons qu'il en ira de même et mieux encore en ce qui concerne la capacité de subir des pressions provenant d'intérêts extérieurs à l'Amérique latine.

83. Eviter l'escalade de la confrontation et promouvoir de manière effective le dialogue et la conciliation en Amérique centrale sont donc les premières réalisations dues aux efforts et à la persévérance de

la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, que la communauté internationale doit remercier.

84. Ma délégation ne répétera pas ici quelle est l'attitude du Gouvernement péruvien vis-à-vis des problèmes de l'Amérique centrale, ni quels en sont les principes directeurs car les gouvernements ici représentés ont eu l'occasion d'en prendre connaissance à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans les réunions du Mouvement des pays non alignés. Je me bornerai à rappeler que le retard économique, la pauvreté, la domination et la concentration du pouvoir et des richesses ont historiquement interrompu avec fréquence et violence la tâche de mise en place des institutions et le processus de développement des peuples d'Amérique centrale en vue d'une vie meilleure. Ces facteurs négatifs ont créé une situation complexe d'instabilité et de tension, qui compromet les processus internes, la concorde et l'unité qui sont si nécessaires au maintien de l'économie et à la poursuite du développement des pays de la sous-région.

85. Gardant à l'esprit les composantes structurelles de la crise de l'Amérique centrale, mon gouvernement a été heureux de noter la tenue à San José, les 28 et 29 septembre, de la Conférence des ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, de l'Espagne et du Portugal et des ministres des relations extérieures des Etats d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora. Cette conférence a jeté des bases encourageantes pour une coopération économique au sein et vis-à-vis de l'Amérique centrale. Elle représente une importante réaffirmation politique en ce qui concerne l'appui aux initiatives de paix des pays de Contadora.

86. Nous estimons également que cette réunion est un exemple intelligent d'une approche vraiment globale aux problèmes d'Amérique centrale qui, selon nous, exigent que l'on comprenne la nécessité impérieuse de favoriser simultanément et à titre prioritaire des solutions fondamentales conçues pour remédier aux graves déséquilibres sociaux, économiques et culturels qui, à travers les siècles, ont accablé les nations d'Amérique centrale.

87. Pour terminer cette brève déclaration, je voudrais préciser les critères qui, de l'avis de la délégation péruvienne, devraient présider aux négociations qui ont lieu actuellement entre les Gouvernements d'Amérique centrale sous l'égide du Groupe de Contadora.

88. Premièrement, il faut se rendre à l'évidence qu'il serait extrêmement problématique de vouloir trouver en marge du cadre défini par le Groupe de Contadora une solution qui soit vraiment sous-régionale et latino-américaine.

89. Deuxièmement, nous devons maintenir l'autonomie foncièrement régionale du processus de négociation, et les parties directement concernées devraient préserver leur identité centraméricaine et leur vocation latino-américaine.

90. Troisièmement, les cinq pays d'Amérique centrale et toutes les parties concernées doivent faire preuve d'une volonté politique véritable, de bonne foi, de souplesse et de sérénité. Les Gouvernements d'Amérique centrale doivent faire honneur aux liens historiques et traditionnels, ainsi qu'à la complémentarité naturelle qui unissent leurs pays et doivent commencer à développer entre eux la confiance dont

ils ont besoin pour mettre en valeur dans leur propre intérêt le potentiel qui les unit.

91. Quatrièmement, les pays d'Amérique centrale et toutes les parties concernées de la région doivent favoriser de manière résolue les négociations jusqu'à ce qu'elles aboutissent. Dans l'intervalle, leur intégrité, leur indépendance et leur pluralité doivent être respectées. Il faut également s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force ou d'adopter des attitudes qui pourraient affaiblir le processus et retarder dangereusement la concertation prévue dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération dans la région.

92. Cinquièmement, la norme du consensus doit continuer de présider aux négociations. Ma délégation est consciente du fait que l'énorme pression exercée sur la région de l'Amérique centrale tend à déformer les paramètres dans le cadre desquels un consensus pourrait être réalisé le plus facilement si cette présence étrangère n'existait pas. Mais nous croyons aussi que sans l'assentiment de toutes les parties concernées, une solution politique globale et durable n'est tout simplement pas possible.

93. Sixièmement, le Groupe de Contadora doit rester solidement uni dans la poursuite de l'objectif fixé et dans les procédures qui ont été acceptées pour atteindre cet objectif.

94. Septièmement, l'appui politique et moral de la communauté internationale au Groupe de Contadora est aujourd'hui plus nécessaire que jamais.

95. Ma délégation appuiera toute décision de l'Assemblée générale qui contribuerait à favoriser de manière efficace la pacification définitive de l'Amérique centrale, conformément aux critères que je viens d'énoncer.

96. Il y a un an, la communauté internationale a exprimé son soutien et placé ses espoirs dans le processus de Contadora et les résultats atteints montrent à l'évidence que ces espoirs étaient justifiés. La communauté internationale doit réitérer sa foi toujours croissante dans l'initiative de paix et de réconciliation en Amérique centrale qui a été adoptée par les républiques sœurs de Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela.

97. M. BARBOSA DE MEDINA (Portugal) : Lors de la conférence qui, sur le thème "Le défi démocratique en Amérique latine", a rassemblé, à Lisbonne, en juin dernier, les représentants de 30 pays, on a pu remarquer les préoccupations de l'opinion portugaise face à l'évolution de la situation en Amérique centrale. Des appréhensions y ont été exprimées qui trouvent leur origine dans les nombreuses violations des droits de l'homme, dans l'intervention de forces extrarégionales, dans les actes de violence et de recours à la force, mais qui ont, surtout, été motivées par le sentiment d'être arrivé à un moment décisif pour l'élimination des risques d'une généralisation du conflit.

98. On a alors pu constater combien le besoin d'éviter le recours extrême à la menace ou à l'emploi de la force, ainsi que le poids du danger représenté par le niveau des armements accumulés, rendent urgente la recherche de solutions tenant compte des légitimes aspirations des peuples de la région, dans le respect des principes de l'autodétermination, de la non-ingé-

rence dans les affaires intérieures de chaque Etat et de l'inviolabilité de leurs frontières.

99. La solidarité du Portugal envers les pays d'Amérique centrale, basée sur d'anciens liens historiques et culturels, rend l'opinion publique de mon pays sensible à la persistance, dans cette partie du monde, de graves problèmes découlant du retard économique, de l'injustice sociale et, dans de nombreux cas, d'une absence flagrante de démocratie politique.

100. L'ampleur de ces difficultés est aggravée par les répercussions de la crise économique mondiale, dont les implications régionales ont, depuis longtemps, cessé de constituer une question exclusivement technico-économique pour devenir, en raison du mécontentement croissant des populations, un problème politique susceptible de mettre en cause la poursuite du processus d'ouverture démocratique entamé dans quelques Etats. Des circonstances complexes ont eu et continuent d'avoir des conséquences importantes pour la vie des nations d'Amérique centrale, ainsi que d'Amérique latine, et ont exercé, en plusieurs occasions, une influence négative sur l'évolution politique, le totalitarisme trouvant toujours terrain fertile dans la dégradation des situations économiques et dans l'instabilité sociale.

101. Aussi, au cours des dernières années, les tensions entre les grandes puissances se sont-elles ajoutées à ces facteurs endémiques. Le Portugal a condamné ces ingérences chaque fois qu'elles se sont vérifiées, car il juge essentiel que les peuples de la région trouvent la solution de leurs problèmes, à l'abri de pressions extérieures et de la subversion. La tâche la plus urgente étant, en ce moment, la création de conditions qui leur permettent de concrétiser leurs aspirations légitimes, notamment au développement économique, au bien-être social et au pluralisme politique.

102. De même, ma délégation, tenant compte de la dimension des problèmes qui se posent, a toujours soutenu que des solutions durables ne peuvent être trouvées que par la voie d'un dialogue approfondi entre les factions en présence, les autorités au pouvoir devant comprendre, d'un côté, que l'élimination de l'opposition n'apportera pas la paix et, de l'autre, que les conflits entre les différents pays ne sauront être résolus par la force, mais seulement grâce à une solution politique et diplomatique globale. En somme, que le processus d'apaisement en Amérique centrale doit se baser sur les trois données essentielles du dialogue, de l'esprit de conciliation nationale et du règlement politique émanant de la région elle-même.

103. C'est dans cet esprit qu'on a pu constater l'importance du dialogue et les bénéfices de son utilisation, même quand les intérêts et les idées engagés sont, au départ, antagonistes et inconciliables. De tels avantages sont mis en évidence par le renouvellement de contacts bilatéraux en cours, aussi bien que par les efforts de réconciliation nationale actuellement enregistré en El Salvador.

104. Le Portugal espère que ces efforts pourront contribuer à instaurer le climat de confiance si nécessaire à la solution des problèmes de la région. C'est donc avec le plus grand intérêt que nous suivons les efforts de pays, comme ceux du Groupe de Contadora, qui connaissent bien et la complexité des problèmes et réalités et les caractéristiques des conflits.

105. S'étant associée, lors de la dernière session de l'Assemblée générale, au consensus sur la résolution 38/10, ma délégation a maintes fois réitéré son appui au Groupe de Contadora, dont l'action constitue un effort authentique de médiation régionale, pour la recherche d'une solution négociée aux conflits de l'Amérique centrale. C'est un exercice qui demande un appui plus effectif de la part de la communauté internationale, notamment de la part des pays européens, afin d'éviter que le conflit Est-Ouest ne s'étende à l'Amérique centrale et la transforme en terrain périphérique de confrontation.

106. Les efforts de conciliation et les consultations menées par le Groupe de Contadora, dans la recherche de solutions basées sur la négociation, ont récemment abouti au projet d'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale [A/39/562, annexe]. Cet instrument diplomatique, qui amènerait les pays d'Amérique centrale à prendre des engagements généraux et autres, relatifs à des questions d'ordre politique, économique, social, humanitaire et de sécurité, offre une base solide en vue de l'évolution positive de la situation.

107. Le Portugal se réjouit de voir consacrés dans l'Accord les principes de non-intervention, de justice sociale, de progrès économique, de renforcement du pluralisme, de la pleine efficacité des institutions démocratiques et du respect et de la promotion des droits de l'homme. Etant donné l'importance des engagements qui y sont prévus, ma délégation comprend que l'examen de ce document soit l'objet d'une attention particulière, notamment en ce qui concerne les questions relatives au contrôle et à la vérification de sa mise en œuvre.

108. Il revient, évidemment, en premier lieu, aux parties directement concernées d'évaluer le projet d'Accord. On espère cependant que les ajustements nécessaires seront faits dans un esprit constructif, afin qu'on puisse, dans les plus brefs délais, aboutir à la signature d'un accord global susceptible d'apporter la paix à la région, une paix basée sur le développement des institutions démocratiques, le respect des frontières territoriales, la détente, la fin à la course aux armements et la cessation de l'appui à la rébellion dans les pays voisins; une paix fondée, enfin, sur le rejet des effets nocifs de l'autoritarisme, à l'intérieur, et sur la sécurité, à l'extérieur; sur le respect des droits de l'homme et l'instauration du pluralisme politique, dans chaque Etat, ainsi que sur la non-ingérence, dans l'ensemble de la région.

109. Le Portugal croit que l'Europe — dépourvue de visées de domination politique ou économique, et animée d'un souci d'équilibre — se doit de jouer un rôle tout particulier dans le dialogue avec les peuples d'Amérique centrale, afin de les soustraire à la confrontation entre les grandes puissances. Il estime, aussi, que le prochain élargissement de la Communauté économique européenne [CEE] au Portugal et à l'Espagne contribuera, par l'entremise de ces deux pays, à accroître la sensibilité européenne vis-à-vis des problèmes latino-américains.

110. L'Europe doit en effet s'efforcer d'apporter, par le biais de schémas efficaces de coopération, sa contribution technique et financière à la viabilisation de projets de véritable développement régional, indispensable au futur bien-être économique et politique

des populations. Car l'aspiration à des formes d'intégration économique des pays de la région peut difficilement être réalisée sans une aide extérieure réelle.

111. Dans ce contexte, mon pays a participé, aux côtés des Etats d'Amérique centrale, des pays du Groupe de Contadora, de ceux de la CEE et de l'Espagne, à une réunion au Costa Rica au cours de laquelle on a essayé de trouver, dans les domaines de la coopération politique et économique, de nouvelles orientations susceptibles de conduire à la solution des problèmes de la région. Les peuples d'Amérique centrale, qui ont tant souffert au long des dernières décennies, ont le droit d'attendre de la communauté internationale qu'elle leur accorde une attention encore plus grande et leur renouvelle son appui.

112. De son côté, le Portugal continuera à soutenir sans équivoque les initiatives régionales de paix proposées par le Groupe de Contadora, aussi bien que toutes autres visant à favoriser la confiance, le dialogue et la non-confrontation, susceptibles de permettre aux parties concernées la sauvegarde de leurs intérêts légitimes, par la voie de la négociation active.

113. M. DE PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Gouvernement espagnol continue d'être profondément préoccupé par la situation en Amérique centrale. Il faut reconnaître que, dans les mois écoulés depuis l'adoption de la résolution 38/10 de l'Assemblée générale, il a non seulement été possible d'éviter une escalade des conflits dans la région mais également de réaliser des progrès importants dans les négociations multilatérales et bilatérales en vue de trouver une solution au problème. Toutefois, les causes profondes de la crise persistent et les conditions de vie et de sécurité des habitants des cinq pays d'Amérique centrale continuent de se détériorer, à un point tel que plus de 300 000 personnes ont été obligées d'abandonner leur foyer.

114. Devant ce tableau d'ombres et de lumières, ma délégation tient à souligner une fois encore sa conviction que la cause profonde de la situation en Amérique centrale réside dans des structures économiques, sociales et politiques qui sont injustes et aggravées par la tendance croissante à la militarisation.

115. Etant donné la nature véritable de cette crise, seule une solution globale, négociée, pacifique et régionale permettra d'établir une paix durable dans la région. Dans ce sens, ceux qui veulent situer le problème de l'Amérique centrale dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest dressent non seulement un obstacle supplémentaire sur la voie de la paix, mais aussi refusent en fait aux pays d'Amérique centrale toute responsabilité propre et directe dans la recherche d'une issue à la crise.

116. L'Espagne estime que les initiatives du Groupe de Contadora représentent le cadre le plus approprié pour arriver à la paix régionale. Dans cette conviction, mon gouvernement a appuyé de manière inlassable toutes les initiatives de paix proposées par le Groupe de Contadora depuis sa création. La dernière étape de ce processus encourageant a été la réunion, le 17 octobre, du Groupe de Contadora, à Madrid, à l'occasion de la remise du prix Príncipe de Asturias 1984. Au cours de cette réunion, on a examiné les commentaires des pays d'Amérique centrale à propos de la version révisée de l'Accord de Contadora.

117. Ayant pleinement appuyé cet Accord, mon pays a manifesté publiquement son intention de signer le moment venu le Protocole additionnel à l'Accord de Contadora [voir A/39/562, annexe, partie III] et de participer, si on le lui demande, au mécanisme de vérification et de contrôle que prévoit l'Accord.

118. La Conférence des ministres des affaires étrangères des Etats Membres de la Communauté européenne, de l'Espagne, du Portugal, et de leurs homologues des cinq Etats d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora, qui s'est tenue à San José les 28 et 29 septembre, est un exemple de coopération interrégionale véritable. D'une part, la Conférence a appuyé, sur le plan politique, les initiatives de paix propres à la région, sans entrer dans le détail de leur contenu, tâche qui incombe aux pays d'Amérique centrale eux-mêmes. D'autre part, la Conférence a permis d'établir, sur le plan économique, les bases réalistes et efficaces d'une coopération en vue de résoudre les problèmes de la région.

119. Soucieux d'aider à régler la crise en Amérique centrale, mon pays continuera d'appuyer les efforts des pays de la région pour établir des systèmes politiques fondés sur le respect des droits de l'homme et le pluralisme idéologique. Dans ce contexte, la dernière initiative de paix prise en El Salvador et l'évolution générale de la situation dans la région permettent d'espérer que l'Amérique centrale pourra sortir définitivement de la crise.

120. Au moment où l'on essaie d'élaborer un texte juridique contraignant et contenant des engagements vérifiables aussi bien en matière de sécurité qu'en matière politique et sociale, l'appui de toute la communauté internationale au processus de paix amorcé par le Groupe de Contadora est plus nécessaire que jamais. Le projet de résolution parrainé par les Etats membres du Groupe de Contadora [A/39/L.6] offre à l'Assemblée une occasion historique de démontrer sa volonté de coopération dans la recherche d'une solution régionale d'ensemble négociée et pacifique aux conflits de l'Amérique centrale. Ma délégation se joint aux représentants des quatre pays membres du Groupe de Contadora pour demander à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de résolution par consensus.

121. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale examine à nouveau la situation en Amérique centrale. Il est incontestable que l'examen de cette situation nous impose une responsabilité collective dans l'analyse de ce problème qui n'a cessé de menacer la paix et la sécurité internationales dans cette région stratégique du monde et d'empoisonner les relations internationales en général dans notre monde interdépendant. La situation en Amérique centrale, contrairement à ce que nous espérons, se détériore et enregistre une escalade qui impose aux peuples de la région d'énormes pertes humaines et matérielles. Si cette situation persiste, elle entraînera de nouvelles souffrances et pourra même mener à l'explosion d'une guerre généralisée qui n'épargnera aucun Etat de la région.

122. Ce qui suscite notre profonde inquiétude, ce sont les manœuvres qui se déroulent en secret et ouvertement pour saper les efforts de paix. Pour ce qui est de ces efforts, il faut citer en premier lieu la formule du Groupe de Contadora qui, si elle réussissait grâce à la confiance mutuelle, pourrait réaliser les aspira-

tions des peuples de cette région à la coexistence et à la coopération et éliminer les causes de tension et les écarter définitivement. Ce qui nous inquiète, c'est que les efforts déployés par les Etats du Groupe de Contadora pour s'acheminer dans la voie de la paix sont concomitants à des actes d'agression répétés d'une manière systématique, qui visent à créer les conditions favorables à un changement du système de la révolution sandiniste que ses ennemis essaient de contenir de toutes parts et par tous les moyens.

123. L'Assemblée générale devrait déterminer les responsabilités devant la détérioration rapide de la situation en Amérique centrale. Il est évident que la majorité écrasante des membres appuient la formule de Contadora qui a été publiée dans le rapport du Secrétaire général [A/39/562]. Les ministres et les chefs de délégation des pays non alignés, lors de leur réunion tenue à New York du 1^{er} au 5 octobre, ont exprimé leur préoccupation devant le maintien et l'accroissement de la tension et de l'affrontement en Amérique centrale. Ils ont attribué cela aux événements qui se sont produits récemment, qui concernent principalement la guerre aérienne et navale, et qui ont provoqué la mort de milliers de Nicaraguayens et de lourdes pertes économiques dans le but de déstabiliser et de renverser le Gouvernement nicaraguayen, ce qui accroît ainsi les risques d'une guerre régionale. Les Ministres se sont aussi déclarés convaincus que le processus engagé par le Groupe de Contadora constitue une véritable initiative régionale et la meilleure chance de résoudre la crise par des moyens politiques. Ils se sont également félicités de ce que le Nicaragua ait déjà accepté de souscrire immédiatement à cet accord dans sa totalité et sans formuler de réserves, et ils ont affirmé la nécessité pour tous les Etats ayant des intérêts dans la région d'appuyer cet instrument de paix.

124. Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés se sont déclarés satisfaits de la réunion ministérielle qui a eu lieu à San José les 28 et 29 septembre 1984 entre les Etats membres de la CEE, l'Espagne et le Portugal, et les Etats d'Amérique centrale et du Groupe de Contadora, au cours de laquelle les participants ont renouvelé leur engagement envers les objectifs de paix et de coopération en Amérique centrale. En outre, les ministres ont constaté avec inquiétude que les actes agressifs à l'encontre du Nicaragua n'ont pas cessé, malgré les discussions bilatérales qui avaient lieu entre les Etats-Unis et le Nicaragua. Ils ont demandé qu'il soit immédiatement mis fin aux menaces et attaques contre le peuple et le Gouvernement nicaraguayens. Dans ce contexte, ils ont demandé au Gouvernement des Etats-Unis de respecter fidèlement les mesures conservatoires recommandées par la Cour internationale de Justice dans l'arrêt qu'elle a rendu le 10 mai 1984².

125. Compte tenu de ce qui précède, on constate que la communauté internationale, dans son écrasante majorité, est solidaire du Nicaragua et considère que la cause de la crise ne réside pas dans la tension qui règne entre l'Est et l'Ouest mais dans la résistance que certains milieux et certains Etats, au premier rang desquels se placent les Etats-Unis, opposent à l'adoption, par le Nicaragua, d'un système basé sur l'élimination des différences de classes, de l'exploitation et du féodalisme et l'exercice, par la population, du droit

de choisir un système de gouvernement issu de la révolution sandiniste populaire il y a de cela cinq ans.

126. A la lumière de ce qui précède, l'Assemblée générale a le devoir de mettre à jour les réalités et de déterminer les responsabilités, étant donné, notamment, que la situation en Amérique centrale menace, comme nous l'avons déjà dit, de se transformer en une guerre régionale à grande échelle, dont les conséquences pour la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble sont impossibles à prévoir. Si nous comparons le dossier du Nicaragua — un pays dont la population ne dépasse pas trois millions d'habitants et qui souffre des conséquences d'un retard atavique et de l'agression qui a entravé son développement — et le dossier des Etats-Unis d'Amérique — l'Etat le plus riche du monde, dont la superficie et le nombre d'habitants sont environ 100 fois plus grands que ceux du Nicaragua — nous constatons que l'actif du premier Etat, dans le domaine des solutions pacifiques, est riche en initiatives bilatérales et multilatérales pour établir l'entente, la conciliation et la coexistence pacifique dans la région de l'Amérique centrale, alors que l'actif des Etats-Unis d'Amérique est entaché du sang de ceux qui s'opposent à l'assujettissement et à la servitude et défendent la dignité de leur nation ainsi que leur liberté, leur indépendance et leurs réalisations économiques et sociales en vue de l'édification d'une société libérée de l'exploitation. Car l'époque de la dynastie de Somoza est encore vivante dans la mémoire des Nicaraguayens, comme elle est également vivante dans l'esprit de la communauté internationale.

127. Lors de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, la délégation des Etats-Unis a déclaré ici :

« Nous pensons que l'Assemblée générale a l'obligation solennelle d'accorder un soutien sans condition et sans équivoque au processus de Contadora. C'est ce que fait le Gouvernement des Etats-Unis, et nous souhaiterions inviter et encourager tous les autres gouvernements qui sont ici aujourd'hui à se joindre à nous. » [Voir 48^e séance, par. 160.]

Nous étions alors convaincus que les choses en Amérique centrale se dérouleraient conformément aux principes et objectifs de Contadora, mais il nous est très vite apparu que cette déclaration était très éloignée des intentions réelles des Etats-Unis, d'une part, et de la situation sur place, d'autre part.

128. En parcourant rapidement le rapport du Secrétaire général [A/39/562], présenté conformément à la résolution 38/10 de l'Assemblée générale et à la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité, on constate que les conditions de sécurité en Amérique centrale contrastent de façon flagrante avec les efforts du Groupe de Contadora. Le Secrétaire général mentionne dans son rapport que les actes d'agression armée et les incidents de frontière, ainsi que les opérations de sabotage et toutes les pertes humaines et matérielles qui en découlent, se sont poursuivis, et même accrus dans certains cas, depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/10. Le Conseil de sécurité s'est réuni à trois reprises au cours de cette année pour examiner les plaintes du Nicaragua, parmi lesquelles la plainte relative au minage d'un certain nombre de ports du Nicaragua. Les Etats-Unis ont eu recours au veto pour empêcher l'adoption d'un projet

de résolution plus indulgent lançant une mise en garde contre l'escalade continue des actes d'agression sous toutes leurs formes contre le Nicaragua, et demandant le retour aux efforts de paix.

129. Malgré cela, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis s'est rendu à Managua et un envoyé spécial des Etats-Unis a tenu six réunions, sous l'égide du Mexique, avec la partie nicaraguayenne. Mais il s'est avéré que ces entrevues n'étaient, d'après les résultats acquis, que des manœuvres américaines, dans le contexte particulier de la lutte pour la présidence entre les deux partis américains. Comme si le droit à l'autodétermination et le droit des Etats de vivre dans la paix et de choisir le régime qu'ils désirent étaient conditionnés par les intérêts électoraux hors des frontières nationales et se réalisaient au détriment des intérêts des peuples indépendants, comme si ceux-ci étaient une partie du régime impérialiste américain. Cela ne peut s'expliquer historiquement que par la politique que les Etats-Unis poursuivent depuis le XIX^e siècle et qui veut qu'ils se considèrent comme le tuteur de tous les Etats d'Amérique latine. C'est là une logique rejetée par la Charte des Nations Unies, qui abolit toutes les doctrines, y compris la doctrine de Monroe, qui sont contraires à la Charte et qui interprètent le rôle des Etats-Unis en tant que super-Etat comme donnant la priorité à leurs propres intérêts, au détriment des intérêts des Etats de la moitié de l'hémisphère occidental, et leur donnent en même temps le droit absolu d'imposer leur hégémonie au continent dans son ensemble et de considérer tout ce qui s'oppose à leurs intérêts et à leur volonté comme étant en dehors du droit international américain. Il existe de nombreuses preuves à cet égard.

130. Le Secrétaire général a décrit dans son rapport les résultats auxquels a abouti le Groupe de Contadora comme étant le fruit d'un processus de consultation intensif et d'un large échange de vues avec les gouvernements de tous les Etats d'Amérique centrale. La version révisée du projet d'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale représente un effort pour intégrer les différentes contributions et concilier les points de vue sur lesquels subsistaient des désaccords. Ce document, ayant force obligatoire pour les parties en cause, entrera en vigueur dès sa ratification, et les parties intéressées devront, à compter de la date de la signature du document, s'abstenir de tout acte contraire aux buts et objectifs de l'instrument.

131. La délégation de la République arabe syrienne est heureuse de constater que le Nicaragua a, dans sa lettre en date du 21 septembre 1984, déclaré solennellement qu'il acceptait le document dans sa totalité et qu'il était prêt à le signer immédiatement, sans réserve ni modification. Le Nicaragua a invité le Gouvernement des Etats-Unis à signer et à ratifier le Protocole additionnel à l'Accord et à s'abstenir, en conséquence, de tout acte d'agression contre le Nicaragua. Cependant cet appel n'a pas été entendu, ce qui montre une fois de plus que la façon dont Washington évalue les efforts déployés par les Etats du Groupe de Contadora va à l'encontre des intentions des parties qui aspirent réellement à l'instauration de la paix dans la région.

132. Ce qui est regrettable, c'est que certains pays d'Amérique latine aient avancé de nouvelles conditions et présenté des amendements supplémentaires au

document révisé, déjà accepté, comme si la date du 15 octobre 1984 n'était pas la fin d'une longue route, mais plutôt le moment de présenter de nouvelles suggestions qui touchent au fond et modifient ce qui a déjà été convenu par les cinq Etats de l'Amérique centrale, sous l'égide du Groupe de Contadora, et grâce à des efforts soutenus et à de longues négociations. Cela confirme nos craintes que de sérieuses tentatives sont faites pour faire obstacle aux efforts déployés par les Etats du Groupe de Contadora, continuer à déstabiliser la situation et déclencher une guerre locale.

133. Ici, une comparaison s'impose entre, d'une part, ce qu'a fait le Gouvernement du Nicaragua pour faire régner l'entente en Amérique centrale et les efforts qu'il a déployés et continue de déployer en vue de la coopération dans la bonne volonté avec tous les pays de l'Amérique latine et le Groupe de Contadora — auteur de l'initiative qui a reçu l'approbation du monde entier — et, d'autre part, la politique adoptée par les Etats-Unis pour retarder la paix dans cette région du monde. Le Nicaragua a assumé l'obligation de se conformer à l'Accord de Contadora, qui exige des Etats de l'Amérique centrale qu'ils entament un dialogue et des négociations en vue de réduire la tension et d'établir les bases de la coexistence pacifique et du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté des Etats. Le Nicaragua a assumé cette obligation en assistant à la première réunion des ministres des relations extérieures des Etats d'Amérique centrale, qui s'est tenue à Panama les 20 et 21 avril 1983, et en participant à toutes les autres réunions tenues sous l'égide du Groupe de Contadora, dont la dernière a été la septième Réunion conjointe des ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des cinq pays d'Amérique centrale, tenue à Panama le 7 septembre 1984. Alors que le Nicaragua a fait des efforts positifs dans le sens de l'entente mutuelle, nous voyons les Etats-Unis, en dépit de toutes les déclarations qui appellent au dialogue, perpétuer des actes absolument contraires aux objectifs de Contadora et aux intérêts des peuples des Etats d'Amérique centrale.

134. A partir de septembre 1983, les pressions militaires organisées se sont multipliées contre la révolution sandiniste. Les éléments hostiles à la révolution opérant à partir de pays voisins du Nicaragua ont, sur ordre de la CIA, lancé une agression armée contre les objectifs économiques au Nicaragua, y compris le bombardement de l'aéroport de Managua, du port de Corinto, des usines, des installations pétrolières et des aérodromes du pays. Pendant le même mois, les forces armées américaines ont effectué des manœuvres terrestres auxquelles ont pris part 5 000 soldats américains.

135. Dans cette atmosphère agressive, qui est en contradiction avec les déclarations "pacifiques" américaines, les forces des Etats-Unis ont envahi l'île de la Grenade. Tout cela indique que les Etats-Unis d'Amérique parlent de dialogue alors qu'ils préparent une agression plus large, passant outre chacune des initiatives de paix émanant de Managua, dont la plus importante est la signature, le 9 septembre 1983, par le Nicaragua et d'autres Etats intéressés d'Amérique centrale, du Document exposant les objectifs visés³, en 21 points, qui répond aux desiderata de tous les

pays d'Amérique centrale. En outre, le Nicaragua a présenté un certain nombre de projets de traités qui répondent aux demandes américaines d'une manière mutuelle. Le 8 janvier 1984, le Nicaragua a participé, avec d'autres pays d'Amérique centrale, à l'adoption des mesures à prendre pour assurer l'exécution des engagements assumés dans le Document exposant les objectifs visés⁴, et cette étape est considérée par le Nicaragua comme l'effort suprême pour faire régner de manière permanente l'entente dans la région.

136. Mais Washington, au lieu de comprendre l'importance des mesures prises par le Nicaragua, a sciemment intensifié ses pressions militaires par le truchement de la CIA, qui a miné le port de Corinto. Au lieu de l'entente, Washington a répondu d'une manière violente, se livrant au sabotage assorti des déclarations agressives des dirigeants américains.

137. Le Gouvernement américain n'a reculé dans ses comportements agressifs que lorsque ses alliés — au nombre desquels la Grande-Bretagne et la France — ont élevé de violentes protestations contre le minage des ports. La politique de la force a provoqué une fissure dans l'opinion publique américaine, surtout en raison de l'attitude du Gouvernement qui refusait de se plier à l'Ordonnance de la Cour internationale de Justice concernant les pratiques américaines.

138. Le mécontentement général devant les agissements des Etats-Unis a failli saper les efforts de Contadora. Le Ministre des relations extérieures du Mexique a déclaré que le bombardement de la ville de Managua, l'agression armée contre les ports de Corinto et de Sandino et les accrochages aux frontières ont conduit les pays du Groupe de Contadora "à penser qu'il existait une relation entre nos réunions et le désir de leur faire obstacle par de tels agissements". Quant au Président du Mexique, il a déclaré devant le Congrès le 16 mai 1984 qu'il mettait en garde contre le mythe du recours à la force et les tentatives d'imposer par la force la démocratie, ajoutant qu'"un style uniforme de démocratie ne peut être imposé par qui que ce soit"

139. L'écrivain Roy Gutman, dans un article publié dans le numéro d'automne 1984 de *Foreign Policy*, a résumé les tergiversations américaines à propos de l'instauration de la paix en Amérique centrale de la façon suivante :

"En outre, des divisions profondes existent dans le gouvernement quant au point de savoir si les pressions visent le renversement ou le compromis. Chaque personnalité politique, pratiquement, est plutôt en faveur du renversement : Menges, Kirkpatrick, William Casey, Directeur de la Central Intelligence Agency, Caspar Weinberger, Secrétaire à la défense, Nestor Sanchez, son adjoint pour la région, Shultz, Motley et Gorman. Ceux qui veulent que les pressions conduisent au compromis sont, paraît-il, des chefs d'état-major, un grand nombre de diplomates, de même que des spécialistes militaires et des services de renseignement. Il existe une troisième possibilité, une invasion conduite par les Etats-Unis*."

140. On pourrait également retenir le commentaire suivant sur la politique américaine dans un article

publié dans le numéro de juillet-août 1984 de *Report on the Americas* :

"Pour les Etats-Unis, le succès réel de Contadora résidera dans son échec ultime. Comme l'a dit récemment un représentant du Département d'Etat, 'les Etats-Unis aimeraient continuer à appuyer Contadora aussi longtemps que rien ne se passe'. Cela n'a pas toujours été le cas. Le gouvernement Reagan s'est tout d'abord opposé ouvertement aux efforts de Contadora. Ce n'est que lorsque les quatre nations ont eu administré la preuve qu'elles étaient décidées à jouer un rôle dans le règlement des problèmes de leur propre région que les Etats-Unis ont décidé d'intervenir, modifiant leurs exigences lorsqu'une solution était en vue et poussant à la guerre lorsque la paix semblait devoir s'instaurer. Finalement, Contadora est une leçon de choses qui montre comment les forts agissent cyniquement envers les faibles et comment ils embrouillent la situation*."

141. Devant toutes ces contradictions dans l'attitude des Etats-Unis — d'un côté, on lance un appel en faveur de la paix, et, de l'autre, la CIA déclenche la guerre — nous considérons qu'il est très important que l'on réponde franchement à cette question qui a été posée par le commandant Ortega Saavedra devant l'Assemblée générale, le 2 octobre de cette année :

"Le monde a le droit d'exiger des gouvernants nord-américains actuels une réponse claire et précise à une question bien concrète. Etes-vous pour ou contre l'Accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale, présenté par le Groupe de Contadora le 7 septembre à tous les gouvernements d'Amérique centrale ? Etes-vous pour ou contre la paix ?" [Voir 16^e séance, par. 46.]

142. A la lumière de notre expérience, nous sommes convaincus que, pour le Gouvernement des Etats-Unis, la paix n'est autre chose que l'imposition du fait accompli à tous les peuples. La situation en Palestine, sur les hauteurs du Golan et, tout récemment, au sud du Liban en est la preuve. Cependant, nous sommes certains que le peuple du Nicaragua, à l'instar du peuple arabe, ne se soumettra aucunement aux menaces, bien que tout indique que les Etats-Unis ne cessent de comploter contre le Nicaragua comme s'ils avaient envie que Somoza revienne dans ce pays, un pays petit par ses dimensions mais qui est très grand dans sa lutte pour la préservation de sa dignité, de son indépendance et de ses réalisations révolutionnaires.

143. La République arabe syrienne, qui ne cesse d'affronter tous les complots impérialistes, réaffirme sa solidarité avec la lutte du peuple du Nicaragua et le mouvement sandiniste, malgré l'éloignement géographique entre l'Amérique centrale et le Moyen-Orient, car l'impérialisme ne cesse de renforcer son étreinte sur le monde pour l'enserrer de ses griffes. La solidarité est essentielle pour défendre les libertés que l'impérialisme mondial tente de nier et de violer partout où il s'étend.

144. Je considère en outre qu'il est de notre devoir de mettre en garde contre le rôle joué par Israël dans un certain nombre de pays d'Amérique centrale, rôle qui consiste à apporter de l'aide aux ennemis du Nicaragua et à d'autres pays, y compris par des fourni-

* Cité en anglais par l'orateur.

tures d'armes israéliennes, financées par les taxes américaines. Ce rôle d'Israël contre les peuples d'Amérique centrale et contre d'autres peuples n'est pas différent du rôle de la CIA. Je citerai à ce propos un article rédigé par Jacques Lemieux dans le numéro d'octobre 1984 du *Monde diplomatique* sous le titre : "Le rôle d'Israël en Amérique centrale" :

"Si Israël a fourni des armes au Honduras en connaissance de cause, il est devenu un mercenaire de l'administration américaine au service d'une politique controversée aux Etats-Unis mêmes. Vendre des armes par nécessité est une chose. Se comporter en agent de la CIA en est une autre*."

145. Enfin, la délégation de la République arabe syrienne tient à déclarer qu'elle appuie totalement les deux projets de résolution qui nous sont présentés,

* Cité en français par l'orateur.

le premier par le Groupe de Contadora [A/39/L.6] et le second par le Nicaragua [A/39/L.7].

La séance est levée à 13 h 15.

NOTES

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983, document S/15877, annexe.

² Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci (Nicaragua c. Etats-Unis d'Amérique), mesures conservatoires, ordonnance du 10 mai 1984, C.I.J. Recueil 1984, p. 169.

³ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983, document S/16041, annexe.

⁴ *Ibid.*, trente-neuvième année, Supplément de janvier, février et mars 1984, document S/16262, annexe I, appendice.